

Convention collective de travail

Coursiers à vélo et prestations de coursiers urbaines

La commission fédérale de la poste (PostCom) exige de la branche Poste Logistique qu'elle s'affilie à une convention collective de travail. Comme aucune des conventions collectives ne couvre jusqu'au dernier kilomètre les besoins d'un marché concurrentiel et en expansion rapide, les coursiers à vélo suisses ont décidé de négocier une convention collective de travail.

Après des années de négociation intenses, l'association patronale **SWISSMESSENGERLOGISTIC SML** (association des coursiers à vélo suisses) a négocié une convention collective de travail (CCT) avec **syndicom** (syndicat des médias et de la communication). La convention, ratifiée le 11 novembre 2018 à Bienne, est signée aujourd'hui et entrera en vigueur **le 1^{er} mai 2019**.

L'association patronale **SML** vise, au moyen de cette CCT, à garantir avant tout des standards de qualité élevés et des conditions d'embauche équitables aux membres de l'association, ainsi qu'à promouvoir le développement professionnel, économique, social et respectueux de l'environnement au sein de la branche. Cet objectif doit être atteint et mis en œuvre grâce à la déclaration de force obligatoire de la CCT ces prochaines années. Ainsi, **SML** veut responsabiliser de nouvelles entreprises sur le marché qui donnent une mauvaise image de la branche, car elles pratiquent la sous-enchère salariale et ne paient pas de prestations sociales. La «fausse indépendance» souvent de mise dans ces nouvelles entreprises, des salaires insuffisants pour en vivre, des prix anormalement bas et le manque de conscience de la qualité doivent être empêchés.

La **CCT pour les coursiers à vélo et prestations de coursiers urbaines** sera valable dès le 1^{er} mai 2019. **SML** reste ouvert à de nouveaux membres et incitera activement d'autres entreprises de coursiers et de logistique à s'affilier à la CCT.

L'association patronale **SML** critique les salaires minimaux publiés en automne 2018 par la PostCom (Communiqué de presse du 11-10-2018), car ils ne peuvent pas assurer une existence sûre aux salarié-e-s. De bas salaires sont la porte ouverte au dumping, qui nuit à la branche de manière irréversible à long terme.

Informations complémentaires:

Hans Ulrich Köhli

Président SWISSMESSENGERLOGISTIC **SML**

079 607 18 10

Chiffres estimés en 2018 pour les coursiers à vélo et prestations de coursiers urbaines:

Taille du marché suisse: env. 25 millions de chiffre d'affaires, part SML env. 17 mio.

Coursiers à vélo en Suisse: env. 1000 personnes, part SML env. 600 personnes

Pour cent de postes en Suisse: env. 25000, part SML env. 16000

Nombre d'heures travaillées en 2018 CH: 550'000h, part SML 350'000

SWISSMESSENGERLOGISTIC SML

c/o Velokurier Biel GmbH Postfach 1305 2501 Biel info@swissmessengerlogistic.ch